

Vous avez sollicité la Maison Départementale des Personnes Handicapées dans le cadre d'une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

La MDPH a pour mission d'évaluer votre situation et de vous proposer des solutions adaptées pour favoriser votre inclusion sociale et professionnelle.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio professionnel renforcé, notamment avec des dispositifs d'accompagnements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi dans le but d'améliorer les délais de traitement de votre demande (RQTH et d'orientation professionnelle, ESAT ou ESRP) vous allez être orienté vers les services de France Travail et CAP Emploi afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Afin de mener à bien cette démarche, votre consentement explicite est nécessaire.

Votre consentement est libre et éclairé. Si vous acceptez cette proposition, merci de bien vouloir signer et dater le présent courrier et le joindre à votre demande.

- J'accepte d'être orienté(e) vers les services de France Travail et CAP emploi et j'autorise la transmission de mes données personnelles concernant mes coordonnées et mon parcours professionnel.
- Je n'accepte pas d'être orienté(e) vers les services de France Travail et CAP emploi et je n'autorise pas la transmission de mes données personnelles concernant mes coordonnées et mon parcours professionnel.

Votre nom et prénom : _____ Date de naissance : __/__/____

Adresse : _____

Tel : _____

Mail : _____

Date : __/__/____

Votre signature

Conformément à la loi « informatique et Libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez adresser un mail à dpd@allier.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.